

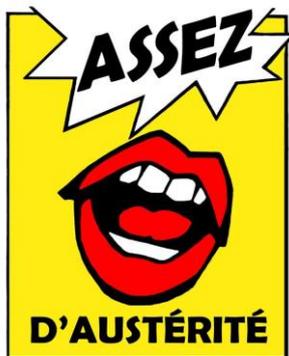
2,65 % de revalorisation du SMIC au 1^{er} mai

Où en est-on à La Poste?

De manière automatique, le SMIC est passé à 1645,58€ brut au 1^{er} mai. Cette mesure est issue du code du travail prévoyant une augmentation équivalente à l'inflation à partir du moment où celle-ci dépasse 2% depuis la dernière revalorisation du SMIC.

En un an, le SMIC a été revalorisé de 5,85%, si bien qu'à peine l'application des mesures salariales 2022 à La Poste effective, l'ensemble des ACC12 de moins de 9 ans d'ancienneté et des ACC13 de moins de 3 ans d'ancienneté auraient perçu un salaire brut inférieur au SMIC.

La Poste a donc décidé de revaloriser ces premiers niveaux de rémunération de 0,65% à compter du 1er mai, **Bravo ???!!!**



Augmentez les salaires ! cgt

Déjà dès le début des rencontres pour ces négociations salariales la CGT a dénoncé un glissement vers le SMIC de nos rémunérations. Si la formulation de « smicardisation » dérange nos dirigeants, c'est qu'ils ont bien conscience de la faiblesse de la reconnaissance de nos qualifications, nos expériences et anciennetés et de notre investissement au quotidien.

A l'issue des négociations fin février, nos interventions dénonçant la perte significative de pouvoir d'achat de la très large majorité des personnels étaient largement légitimées car tous les indicateurs indiquaient un décrochage encore plus prononcé des salaires par rapport à l'inflation et cela même avant les répercussions actuelles de la guerre en Ukraine.

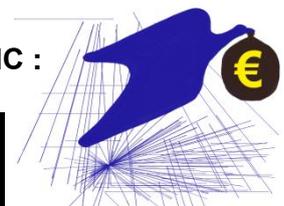
Oui, La Poste n'a rien entendu !

Oui aussi, les organisations signataires de cet accord éphémère (des mesures caduques au bout d'1 mois) **n'ont rien entendu !**

Bien sûr la communication des uns et des autres portera la valorisation de commissions de suivi consistant en quoi ? Constater la baisse du pouvoir d'achat de toutes et tous ? Alors que dès le départ, ils ont fermé les yeux sur l'augmentation de nombreuses dépenses qui étaient subies et celles prévisibles car déjà annoncées dès la fin janvier ?

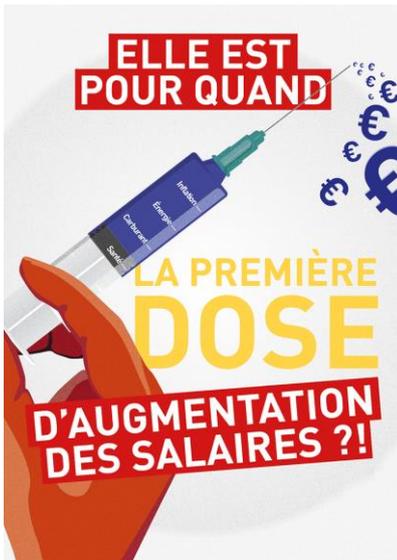
La différence de rémunération à l'embauche par rapport au SMIC :

	2021	1 ^{er} Mai 2022
ACC 12	+ 1%	Au niveau du SMIC
ACC 21	+5,34%	+ 1,5%
ACC 31	+ 10,4%	+6,9%



C'est édifiant !

A quand TOUS AVEC LE SALAIRE MINIMUM ?!!!



Pour la CGT, il y a urgence à rouvrir des négociations salariales afin de stopper l'érosion de notre pouvoir d'achat, salariés comme fonctionnaires.

C'est en ce sens que la CGT a interpellé le siège de La Poste mi-avril ; pour l'instant c'est une fin de non-recevoir.

La CGT sollicite aussi les autres syndicats de La Poste afin de « pousser » la direction à des augmentations de salaire.

Il va surtout falloir que le personnel s'en mêle !

L'année dernière, dans le cadre d'un appel unitaire à une mobilisation par la grève et dans le cadre de rassemblements dans les

départements, de nombreux Postiers ont exprimé leurs revendications en termes de pouvoir d'achat. Certes la prime d'intéressement à 0 Euro avait fortement cristallisé les mécontentements. Suite à cette action du 18 mai 2021, La Poste avait lâché une prime et pas pour tous

Les primes sont systématiquement conditionnées à des critères, objectifs, présentisme, seuils de rémunération et au-delà de leur caractère non pérenne, elles opposent souvent les personnels.

Pour la CGT, ce sont bien de réelles augmentations de salaires pour tous qu'il faut imposer de négocier à La Poste.

L'action collective a fait la preuve que les curseurs peuvent bouger. Il s'agit de la poursuivre et de l'amplifier pour être enfin entendus !

Pour la CGT, la mobilisation doit être mise en débat de partout pour obtenir la réouverture de négociations sur les bases de:

- ➔ Aucun salaire à l'embauche ne doit être en dessous de 2000€ brut**
- ➔ La renégociation de l'ensemble des grilles salariales pour réellement tenir compte des qualifications, de l'ancienneté....**
- ➔ Le treizième mois pour tous**



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

(facultatif) Téléphone perso : pro :

Grade/ Classification : Métier :

Service/Bureau (nom et adresse) :

